

> L'agenda

> Juillet 2008

Lancement de l'étude multifonctionnelle des cours d'eau du bassin versant, destinée à définir un programme d'entretien du lit et des berges des rivières et un plan de lutte contre les plantes invasives telles que la Renouée du Japon.

> Août 2008

Lancement de l'étude diagnostic de l'assainissement des communes du bassin versant de l'Arly et de ses affluents.

> Septembre 2008

Installation du comité de rivière

Lancement de l'étude piscicole, mise en place des sondes nécessaires au suivi thermique des cours d'eau et première campagne de pêches électriques.

> Octobre 2008

Lancement de l'étude hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant destinée à mieux comprendre la dynamique des matériaux transportés par les cours d'eau et à définir un programme de gestion adapté.

> Décembre 2008

Présentation et validation par les élus et acteurs locaux de l'état des lieux du lit et des berges des cours d'eau.

> Janvier 2009

Présentation des résultats de la campagne d'analyses 2008, de la qualité des cours d'eau du bassin versant réalisée par le Conseil général de la Savoie.

> Mars 2009

Présentation de l'inventaire des zones humides du bassin versant réalisé par ASTERS et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie.

> Au cours de l'année 2009

Les conclusions et programmes d'actions des études engagées en 2008 seront présentées. Afin de poursuivre la phase préalable du contrat, des études seront également menées sur la mise en valeur des zones humides, les pollutions industrielles et agricoles. Une réflexion sera également conduite le thème de la gestion quantitative des ressources en eau.

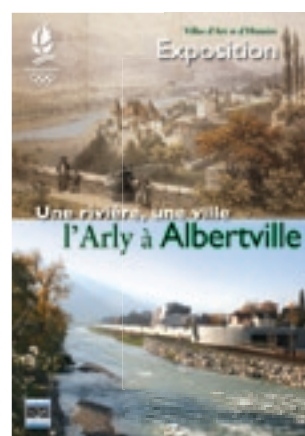


Pêches électriques réalisées pour l'étude piscicole



> Pour aller plus loin !

La ville d'Albertville propose une exposition sur le thème : **"Une rivière, une ville : l'Arly à Albertville"** à la maison communale du parc en juin 09



Avec le soutien technique et financier de :



Rhône-Alpes



Contrat de Rivière
Arly • Doron • Chaise

Pour nous contacter

Contrat de rivière
Arly, Doron, Chaise
Mairie - 73400 UGINE
Tél. 04 79 89 43 92

Philippe Garzon

président du Comité de rivière
philippe.garzon@ugine.com

Sophie Lecacher

animatrice du contrat de rivière
slecacher.arly@orange.fr

Albertville
Allondaz
Beaufort sur Doron
Césarches
Cohennoz
Cons Sainte Colombe
Crest Voland
Faverges
Flumet
Hauteluze
La Giettaz
Le Bouchet
Montcharvin
Marlens
Marthod
Megève
Notre Dame de Bellecombe
Pallud
Praz sur Arly
Queige
Saint Ferréol
Serraval
St Nicolas
la Chapelle
Thénésol
Ugine
Venthon
Villard sur Doron

Albertville
Allondaz
Beaufort sur Doron
Césarches
Cohennoz
Cons Sainte Colombe
Crest Voland
Faverges
Flumet
Hauteluze
La Giettaz
Le Bouchet
Montcharvin
Marlens
Marthod
Megève
Notre Dame de Bellecombe
Pallud
Praz sur Arly
Queige
Saint Ferréol
Serraval
St Nicolas
la Chapelle
Thénésol
Ugine
Venthon
Villard sur Doron

LA LETTRE du Contrat de Rivière de l'Arly, du Doron et de la Chaise

> Edito



l'Arly à Praz sur Arly



L'eau, une richesse à préserver !

Si nous avons la chance d'être dans un territoire où l'accessibilité à l'eau n'est pas un problème majeur, nous sommes tous conscients aujourd'hui que l'eau n'est pas une ressource inépuisable. Pour veiller à sa préservation, il est indispensable, de s'intéresser de façon plus globale à la qualité des cours d'eau et des milieux naturels, actuellement dégradés dans certains

secteurs de notre bassin versant. Des mesures de restauration et d'entretien de notre environnement s'imposent à nous, sans tarder.

C'est pourquoi, volontaires pour traiter les problématiques de l'eau de nos vallées, les Maires des 26 communes du bassin versant de l'Arly et de ses affluents, la Chaise et le Doron, ont constitué un Comité de rivière. Composé de 99 membres par arrêté du Préfet de la Savoie, il rassemble les collectivités (Communes, Communautés de communes, Conseils Généraux de Savoie et de Haute-Savoie, Région Rhône-Alpes), les usagers, les services de l'Etat, et il est chargé de mettre en place une gestion globale de l'eau, par un programme d'actions défini sur 5 ans. Celui-ci permettra d'améliorer la qualité des eaux, d'entretenir le lit des berges, de valoriser les milieux aquatiques ainsi que de garantir équitablement le partage de la ressource en eau.

Nul n'est besoin de démontrer la pertinence de ce contrat à l'heure où le développement local nécessite une gestion durable de l'eau répondant aux multiples activités qui font la diversité et la richesse de nos vallées : tourisme, agriculture, hydroélectricité, industrie, espaces naturels...

Le Contrat de rivière constitue avant tout un outil de développement du territoire et de mise en valeur des milieux naturels au service des acteurs du bassin. L'action de tous reste néanmoins un élément clé de la préservation des ressources en eau de nos vallées.

Au fil des parutions nous ne manquerons pas de vous faire part de l'avancement des actions de cet outil de développement et de ses résultats.

Nous vous laissons découvrir notre première lettre qui vous en présente la composition et les principaux objectifs ainsi que ses étapes, et vous souhaitons à toutes et à tous, un très bon été 2009.

Philippe Garzon
Président du Comité de rivière,
Adjoint au maire d'Ugine

Le contrat de rivière

Cet outil fixe, à l'échelle du bassin versant, des objectifs de qualité des eaux, de valorisation des milieux aquatiques et de gestion équilibrée des ressources en eau. Il permet de prévoir et de réaliser les études et travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs. Le programme d'action est défini sur une période moyenne de 5 ans.

Le contrat de rivière de l'Arly et de ses affluents est actuellement en phase de préparation (ou phase préalable), c'est-à-dire que les programmes d'actions à mettre en œuvre sont en cours de définition.

En Quelques chiffres...

26 communes
640 km²
300 km de cours d'eau
50 000 habitants permanents
et 115 000 en période hivernale



> Une gestion sur mesure

Le programme d'action du contrat de rivière de l'Arly doit permettre de restaurer, entretenir et valoriser nos cours d'eau. Les opérations qui seront mises en œuvre par les acteurs du bassin s'articulent autour de quatre volets prioritaires :

1. Améliorer de la qualité des eaux

- Création de réseaux de collecte des effluents domestiques dans les secteurs non raccordés
- Mise aux normes des usines de dépollution des eaux
- Mise aux normes des exploitations agricoles, mise en place de plans d'épandages et plateformes de récupération de lisiers
- Réhabilitation des anciennes décharges en bordure de cours d'eau
- Traitement des pollutions d'origines industrielles et des sites pollués

2. Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau

- Réalisation d'un bilan des ressources et des besoins de chaque usage (eau potable, hydroélectricité, enneigement, milieux naturels,...)
- Mise en place d'une convention de partage des ressources en eau
- Amélioration des débits réservés à l'aval des ouvrages hydroélectriques
- Suivi des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes

3. Restauration et mise en valeur des milieux aquatiques

- Gestion des matériaux solides charriés par les cours d'eau
- Travaux d'entretien de la végétation rivulaire et de lutte contre les plantes invasives telles que la Renouée du Japon
- Aménagements visant à améliorer la qualité des habitats aquatiques et la possibilité de circulation des poissons
- Plan de gestion et de valorisation des zones humides
- Valorisation du patrimoine architectural et culturel lié à l'eau

4. Sensibilisation des acteurs et suivi du contrat

- Edition de bulletins et plaquettes d'information
- Animations auprès des scolaires
- Organisation de manifestations, d'expositions

> Les acteurs se mobilisent autour du contrat de rivière pour notre environnement



Afin de garantir une large concertation, c'est l'ensemble des 26 communes, des structures intercommunales, des services de l'Etat (Agence de l'eau, DIREN, DDEA, ONEMA, ...), des usagers, des organisations socioprofessionnelles

et associations (associations de pêche, industriels, exploitants de stations de ski, ...) qui participent au comité de rivière.

Son rôle est d'assurer le suivi et de fixer les orientations du contrat de rivière. Il se réunit une fois par an. Il est relayé par le comité technique et par les commissions thématiques qui se chargent du suivi régulier des différentes études et actions du contrat.

Comité de rivière et Comité technique

Président : Philippe Garzon

Commission Qualité des eaux

Président : Dominique Doix, président de la Communauté de Communes du Beaufortain, adjoint au maire de Beaufort

Commission Gestion quantitative

Présidente : Sylviane Grosset Janin, présidente du SIVU de Megève/Pras sur Arly, maire de Megève

Commission Hydraulique

Président : Marc Garzon, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Faverges, maire de Seythenex,

Commission Milieux aquatiques

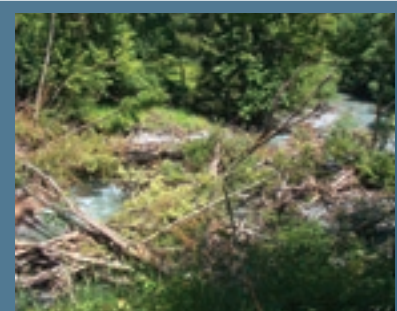
Président : Luc Wuillaume, vice-président de la Communauté de Communes de la Région d'Albertville, adjoint au maire de la Bâthie

Le bassin versant de l'Arly

Lexic'O...

Le bassin versant

est un territoire délimité par une ligne de crête, sur lequel chaque goutte d'eau tombée s'écoule vers une même rivière.



Embâcles dans l'Arly en amont de Flumet



La Chaise sous les Vions en étiage (basses eaux)



Accumulation des matériaux charriés par le Nant Bruyant à la confluence avec le Doron

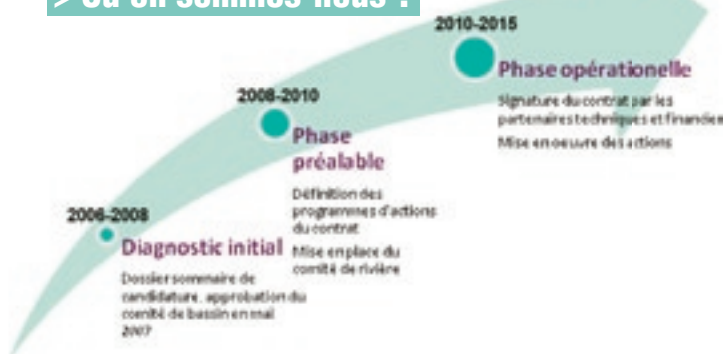


Carcasses de voitures soutenant les berges

> Initiative locale

En parallèle à la réflexion menée sur le contrat de rivière, la Communauté de Communes du Beaufortain a engagé un programme pluriannuel d'entretien des boisements des berges des cours d'eau, afin de limiter l'apport de bois mort notamment en cas de crues. Depuis 2001, près de 50 km de cours d'eau ont été entretenus sur le bassin du Doron de Beaufort.

> Où en sommes-nous ?



> Moins d'eau et plus de pollution !

En hiver, alors que les cours d'eau atteignent leurs plus bas niveaux, la population du bassin versant est multipliée par 2,5 et passe à 115 000 habitants. Les stations d'épurations absorbent ces pics de pollutions avec parfois des impacts sur les milieux. En réduisant ma consommation d'eau et en utilisant des produits éco-labellisés, je limite la quantité de pollution à traiter.

> 143 !

C'est le nombre de dépôts sauvages de déchets en tout genre (déchets verts, déchets ménagers,...) recensés le long des cours d'eau du bassin versant. En utilisant les déchetteries à proximité de chez moi, je participe à la préservation de la qualité de nos rivières.